



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 65835

## Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur l'état des soins de masso-kinésithérapie au plan national. Les masseurs-kinésithérapeutes rencontrent certaines difficultés à prodiguer des soins à l'extérieur de leur cabinet. Les honoraires relatifs à ces prestations s'élèvent en effet à deux euros : cette somme ne couvre guère les frais engendrés par le déplacement. En outre, ayant à s'occuper de plus en plus de patients et les kinésithérapeutes étant de moins en moins nombreux, ces professionnels ne peuvent répondre systématiquement à cette demande de soins. Aussi, face à cette situation, de plus en plus de kinésithérapeutes refusent de se déplacer, ce qui pénalise le patient, le professionnel et la société en général, car leur activité est également un facteur de maintien des personnes âgées notamment à leur domicile. Aussi, il lui demande de bien vouloir préciser ses intentions en la matière, d'indiquer si l'éventualité d'une revalorisation des honoraires est envisagée, et le cas échéant, les délais d'application.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Balkany](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65835

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mai 2005, page 5272